

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018 A 19H

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : RANCHIN Cédric, ANCEY Jean-Paul, CHAROUSSET Bernard, MARION Eric, CHASTAING Jacques, CONSTANT Monique, LAROCHE Nadège et RANCHIN Marie-Jo

Absentes : COULANGE Marie-Laure (donne pouvoir à Mme RANCHIN Marie-Jo) et Mme MOLLLIER Catherine

Secrétaire de séance : Mme CONSTANT Monique

La séance a été ouverte à 19h15

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 avril 2018 à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Suppression du CCAS

En application de l'article L123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute les communes de moins de 1 500 habitants. Il peut être dissous par simple délibération du conseil municipal. Cette possibilité est issue de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Une fois le CCAS dissous, la commune pourra exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de domiciliation ou transférer tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la Communauté de Communes est compétente en la matière.

Le Conseil municipal décide de dissoudre le CCAS en date du 31 décembre 2018. Les fonctions des membres élus du CCAS prendront fin à cette même date. Le budget du CCAS sera transféré vers celui de la commune.

VOTE :

Pour 10
Contre
Abstention

2/ Création d'un comité consultatif

En vertu de l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur toute question d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ce comité peut comprendre des élus et des non élus.

Suite à la suppression du CCAS, il serait nécessaire de créer un comité consultatif pour associer des habitants à l'exercice des attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de domiciliation et d'organisation des festivités de fin d'année notamment pour les aînés et les enfants de la commune.

Le Conseil municipal décide de créer un comité consultatif à partir du 1^{er} janvier 2019 composé des mêmes personnes que le CCAS supprimé au 31 décembre 2018, à savoir :

Président : Bernard CONSTANT

Membres du conseil municipal : Monique CONSTANT, Catherine MOLLIER, Marie-Jo RANCHIN, Marie-Laure COULANGE et Nadège LAROCHE

Membres extérieurs au conseil municipal : Paulette BALAZUC, Monique MOREAU et Danièle POUDEVIGNE

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

3/ Décision modificative n°2 - BP Commune

Lors de la préparation du budget 2018, la participation au SDE 07 pour les travaux de renforcement de Chaussy a été oubliée.

De plus, la commune a demandé début juin à la Communauté de Communes d'augmenter l'enveloppe voirie pour les travaux d'investissement.

Le Conseil municipal vote une décision modificative afin de transférer 8 000 € de l'article 61521 à l'article 739211 et 1 500 € de l'article 21318 opération 42 (création toilettes publiques PMR) sur l'article 204172.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

4/ Participations pour frais scolaires pour les élèves de communes extérieures au RPI

Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, nous avons à l'école de Balazuc 2 élèves dont les communes de domicile doivent prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école.

Il s'agit de Mila DURAND (CM2) de Pradons pour laquelle le conseil municipal avait accepté son inscription l'année dernière sous réserve de la participation de la commune de Pradons aux frais scolaires.

Il s'agit également de Shanti GRIMAL (CE2) de Chauzon pour laquelle le conseil municipal de Chauzon avait accepté de verser la participation aux frais scolaires. Pour ce qui est de son année de CE1, elle était domiciliée à Uzer (il n'y a donc pas de participation dû pour l'année scolaire 2016-2017).

Le Conseil municipal décide de demander une participation de 343.20 € par élève de septembre à décembre 2017 à chacune des communes concernées.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

5/ Adressage : choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose des panneaux

Les offres reçues ne répondant pas aux critères définis par le Conseil municipal, cette décision est ajournée.

6/ Demande de subvention pour le Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche

M. Alain COUREON, directeur de la Course nous a adressé une demande de subvention fin mai afin de maintenir cette épreuve au plus haut niveau mondial.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € et inscrit les crédits nécessaires au BP 2018 de la commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

7/ Créance admise en non-valeur

Depuis 2012, M. SOUINI Mathias doit à la commune 340.37 € de trop versé sur salaire. La Perception a engagé depuis cette date toutes les possibilités de recours pour pouvoir récupérer cette somme, mais toutes ces démarches sont restées sans effet.

Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur le titre 163 de 2012 d'un montant de 340.37 € et accepte la liste des non-valeurs adressée par la Perception.

VOTE :

Pour	10
Contre	
Abstention	

8/ Demande de subvention de l'association « Chapeaux de paille »

L'Association « Les Affamés d'Art » et plus particulièrement le groupe d'animation « Les Chapeaux de paille » souhaite participer à la Fête du 15 août tout comme l'année dernière. Ils viennent de Bourg en Bresse et demandent à la Mairie une subvention pour les dédommager de leurs frais de déplacement.

Le Conseil municipal décide de leur attribuer une subvention de 150 € et inscrit les crédits nécessaires au BP 2018 de la commune.

VOTE :

Pour	10
Contre	
Abstention	

9/ Demande de subvention du Sou de l'Ecole de Balazuc

Nous avons reçu le 14 juin dernier une demande de subvention exceptionnelle du Sou de l'Ecole de Balazuc suite aux 3 sorties à la Croix de Bauzon et au séjour aux Carroz-d'Arâches (74) au mois de mars dernier. Le reste à charge de l'Association est à ce jour de 5 004.47 €. En demandant a posteriori une subvention, il est impossible d'obtenir une aide financière du Département.

Le Conseil municipal refuse l'octroi d'une subvention exceptionnelle au Sou de l'Ecole de Balazuc.

VOTE :

Pour	
Contre	7
Abstention	3

10/ Réalisation du système d'assainissement des toilettes PMR

Suite à l'accord du permis de construire des toilettes publiques PMR, il est nécessaire de réaliser la mise aux normes du système d'assainissement.

Nous avons reçu 2 devis pour ces travaux :

- SAS AUDOUARD ET FILS : 6 120 € TTC
- SARL REYNOUARD FRERES : 5 830.20 € TTC.

Le Conseil municipal accepte le devis de la SARL REYNOUARD FRERES pour un montant de 5 830.20 € TTC et inscrit les crédits nécessaires au BP 2018 de la commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

11/ Création d'un parking pour les bus Quartier Les Plagnes

La Commune a acheté en début d'année la parcelle D362 sise au Quartier des Plagnes afin de créer un parking pour les bus.

Nous avons reçu 3 devis pour ces travaux qui ont été établis avec un prix au m2 :

- LAUPIE TP : 17.82 € TTC
- SAS AUDOUARD ET FILS : 16.32 € TTC
- SARL REYNOUARD FRERES : 15.90 € TTC.

Le Conseil municipal accepte le devis de la SARL REYNOUARD FRERES pour un montant de 15.90 € TTC le m2 et inscrit les crédits nécessaires au BP 2018 de la commune. La surface réelle des travaux sera mesurée à l'issue de ces derniers afin de déterminer le coût total.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

La séance est levée à 20h35

TABLEAU DES SIGNATURES
PV CM DU 27/06/2018

M. CONSTANT Bernard	
M. RANCHIN Cédric	
Mme CONSTANT Monique	
M. ANCEY Jean-Paul	
M. CHASTAING Jacques	
M. CHAROUSSET Bernard	
M. MARION Eric	
Mme RANCHIN Marie-Jo	
Mme LAROCHE Nadège	
Mme COULANGE Marie-Laure	Absente (pouvoir à Mme RANCHIN Marie-Jo)
Mme MOLLIER Catherine	Absente